



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

Le dix juin deux mille vingt et un, à 17 heures à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 04.06.2021

Étaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal

Absents : Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal,

Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Rodolphe BIZET, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 10/06/2021, Monsieur Arnaud ROCHE est représenté par Monsieur Alexandre GEFFROY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/06/2021.

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

N°04.2021

11/ OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune apporte chaque année aux associations beuilloises poursuivant une mission d'intérêt général, une aide sous forme de subvention.

Il présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2021 qui ont été présentées par les associations, et dont les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au Budget Primitif 2021 de la Commune.

Monsieur le Maire propose de valider les demandes suivantes :

➤ Comité des Fêtes de Beuil	7 000 €
➤ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Beuil	1 000 €
➤ Association la montagne qui donne envie	3 500 €
➤ Association les Gruppias.....	600 €
➤ CSPM ski de fond.....	1 000 €
➤ Association des parents d'élèves de l'école de Beuil.....	200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations beuilloises citées, à savoir :

AR PREFECTURE

006-210600169-20210610-2021_04_11-DE
Regu le 16/06/2021

➤ Comité des Fêtes de Beuil	7 000 €
➤ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Beuil	1 000 €
➤ Association la montagne qui donne envie	3 500 €
➤ Association les Gruppias.....	600 €
➤ CSPM ski de fond.....	1 000
➤ Association des parents d'élèves de l'école de Beuil.....	200 €

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au Budget Primitif 2021 de la Commune,

VOTE :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 2

Délibération adoptée à la majorité des voix exprimées

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

Le Maire,



AR PREFECTURE

006-210600169-20210610-2021_04_11-DE
Regu le 16/06/2021